



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2022-259 bis**

Publié le 1^{er} juillet 2022

SOMMAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DES HAUTS-DE-FRANCE

Décision de Monsieur Jean-Michel THILLIER, directeur interrégional des douanes et droits indirects des Hauts-de-France, portant délégation de signature à ses collaborateurs en date du 1er juillet 2022 en matière de contentieux et de gracieux dans le domaine des contributions indirectes et en matière de règlement transactionnel dans le domaine douanier

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

LILLE, LE 1 JUIL. 2022

DI HAUTS-DE-FRANCE
5 RUE DE COURTRAI
59033 LILLE

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : SERRA Amandine
Téléphone : 09 70 27 10 00
Télécopie : 03 20 06 30 59
Mél : di-lille@douane.finances.gouv.fr

Décision 2022/13 du Directeur Interrégional à LILLE portant
délégation de signature dans les domaines gracieux et contentieux
en matière de contributions indirectes ainsi que pour les
transactions en matière de douane et d'argent liquide.

Liste des directeurs régionaux des douanes et droits indirects de la direction interrégionale
des douanes et droits indirects de LILLE.

Vu les III et V de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts ;
Vu les articles 214 et 215 de l'annexe IV au code général des impôts ;
Vu le Décret n° 2022-467 du 31 mars 2022 relatif à l'exercice du droit de transaction par
l'administration des douanes

Article 1er - Les directeurs régionaux des douanes et droits indirects ou les agents chargés
de leur intérim dont les noms suivent bénéficient de la délégation automatique du directeur
interrégional de LILLE. Ils peuvent subdéléguer cette signature aux agents placés sous leur
autorité dans les conditions précisées par le 2. du I de l'article 215 de l'annexe IV au code
général des impôts en matière de contributions indirectes, et en application de l'article 3 du
Décret n° 2022-467 du 31 mars 2022 relatif à l'exercice du droit de transaction par
l'administration des douanes susvisé en matière de transaction douanière.

Nom, Prénom	Siège de la direction régionale
DURAND Frederique	DR DUNKERQUE
LACHAUX Michael	DR AMIENS
LACROIX Franck	DR LILLE

Article 2 - La présente liste nominative est publiée au recueil des actes administratifs du
département du siège de la direction interrégionale et au recueil des actes administratifs de
chacun des départements du siège de chacune des directions régionales concernées.

Le directeur interrégional
ORIGINAL SIGNE
THILLIER Jean-Michel

